

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

**Objet : Restructuration du centre socio-culturel (AEL) et du multi-accueil de Novalaise –
Désignation du cabinet d'architecte – Maître d'œuvre**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 1er juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier juin à 18h30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. GENTIL. GROS. MANSOZ. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir C. MANSOZ). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER. ILBERT (pouvoir E. RUBIER). MALLEIN (Pouvoir D. WROBEL). MANTEL (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS (Pouvoir M. WADOWIAK). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). VANBERVLIET.

Le Président,

Rappelle que suite à la consultation (MAPA ouverte) pour la désignation du maître d'œuvre du projet de « Restructuration du centre socio-culturel (AEL) et du multi-accueil de Novalaise », 5 candidats ont remis une offre sur la base d'un coût de travaux estimé à 715 000 € HT ;

Précise que l'élaboration du programme et du dossier de consultation des entreprises ainsi que l'analyse des offres ont été réalisées avec l'appui du cabinet JP MASSONNET dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Présente à l'assemblée l'analyse des offres sur la base du rapport établi par le cabinet JP MASSONNET ;

Propose au conseil communautaire, au regard de cette analyse et après sa présentation en comité technique puis en commission « Social », de retenir l'offre du cabinet INSULA basé à Lyon 9ème pour un montant de 65 858 € HT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre du cabinet INSULA pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de « Restructuration du centre socio-culturel (AEL) et du multi-accueil de Novalaise » pour un montant de 65 858 € HT,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Publié le 21/06/2023